POUVOIR JUDICIAIRE
GERICHTSBEHÖRDEN
ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Tribunal de l'arrondissement de la Sarine TASA
Gericht des Saanebezirks BGSA

Tribunal pénal
Strafgericht

Route des Arsenaux 17, case postale 567, 1701 Fribourg

T +41 26 305 62 00
IBAN CH60 0900 0000 1700 4346 1
www.fr.ch/pj
TribunalSarine@fr.ch

—

Numéro du dossier: 65 2024 79
N/réf.: ADC/ceg

SESPP
30 OCT. 2024

Tribunal de l'arrondissement de la Sarine
Route des Arsenaux 17, case postale 567, 1701 Fribourg

Recommandé
Ministère public
Monsieur le Procureur général Fabien GASSER
1701 Fribourg

Maître David AÏOUTZ
1701 Fribourg

Fribourg, le 29 octobre 2024

Affaire pénale Giuseppe CILIBERTO

Monsieur le Procureur général, Maître,

Je communique, sous ce pli, à Me David AÏOUTZ copie de la demande de prolongation de mesure au sens de l'art. 59 al. 4 CP déposée par le Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation (SESPP) le 25 septembre 2024 à l'encontre de Giuseppe CILIBERTO.

Premièrement, Me David AÏOUTZ voudra bien me confirmer s'il entend assumer la défense de Giuseppe CILIBERTO dans le cadre de cette procédure. Dans l'affirmative, il sera désigné en qualité de défenseur obligatoire d'office de ce dernier.

Deuxièmement, le Ministère public est invité à me dire s'il souhaite participer à cette procédure.

Troisièmement, les parties sont invitées à m'indiquer si une procédure écrite peut suffire ou si elles souhaitent des débats contradictoires (art. 365 al. 1 CPP).

Quatrièmement, je vous informe que le dossier du SESPP se trouve actuellement auprès des experts-psychiatres pour un complément d'expertise. Je vous transmets, par couriel séparé, les pièces essentielles du dossier, existant sous forme numérisée, qui m'ont été communiquées par le SESPP. Le dossier complet de la cause sera mis à votre disposition pour consultation lorsqu'il sera en ma possession.

Enfin, je vous informe qu'une requête de mise en détention pour des motifs de sûreté de Giuseppe CILIBERTO sera déposée avant l'expiration du terme de sa mesure thérapeutique institutionnelle, soit avant le 18 décembre 2024.

J'attends vos réponses d'ici **le 11 novembre 2024**.

Je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, Maître, à l'assurance de ma considération distinguée.

Adeline Corpataux
Présidente

Copie pour information va au SESPP
Annexes :

- Requête de prolongation à l'attention de Me Aïoutz ;
- Pièces essentielles du dossier à l'attention des parties, par courriel.

—